

## **PROGRAMME FACULTAIRE DE DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE ET DE LA CRÉATION**

Ce programme vise à améliorer la capacité en recherche et en création de la Faculté des arts. Les sommes allouées sont destinées à soutenir les activités de recherche et de création individuelles et collectives de son corps professoral, à produire un effet levier pour les financer de manière plus substantielle, ainsi qu'à élaborer et développer des projets structurants et durables pour la Faculté. Il se divise en sept volets :

- DÉMARRAGE DES NOUVELLES PROFESSEURES, NOUVEAUX PROFESSEURS
- RELANCE DE PROJETS DE RECHERCHE ET DE RECHERCHE-CRÉATION
- NOUVELLES ORIENTATIONS DE RECHERCHE ET DE RECHERCHE-CRÉATION
- **RECONNAISSANCE ET FINANCEMENT DES ÉQUIPES DE RECHERCHE ET DE RECHERCHE-CRÉATION**
- APPARIEMENT FINANCIER AUX SUBVENTIONS LIÉES À LA MOBILISATION DES CONNAISSANCES
- MOBILISATION ET DIFFUSION DES CONNAISSANCES ET SOUTIEN À LA PUBLICATION

### **Modalités générales**

- Les montants alloués peuvent varier d'une année à l'autre selon les fonds attribués annuellement par le Vice-rectorat à la recherche, à la création et à la diffusion. Des montants maximums sont annoncés à titre indicatif pour chacun des volets du programme
- Chaque volet est soumis à des règles budgétaires et échéanciers qui lui sont propres. Suite à l'octroi d'une subvention, la professeure, le professeur doit porter une attention particulière aux termes et délais permis pour l'utilisation des fonds qui lui sont octroyés
- L'appui financier de la Faculté des arts résultant de ce programme doit être clairement reconnu dans les documents imprimés et numériques servant la diffusion des activités ou des résultats de recherche ou de recherche-crédation
- Un rapport final de réalisation doit être soumis à la [conseillère à la gestion des fonds de recherche](#) de la Faculté, à la fin de la période de subvention
- Pour les questions et le suivi administratif des dossiers, la professeure, le professeur doit s'adresser à [l'agente de recherche et de planification](#), au poste 3359
- Les demandes de financement sont déposées en version électronique à l'adresse courriel [recherche.facarts@uqam.ca](mailto:recherche.facarts@uqam.ca)

## **RECONNAISSANCE ET FINANCEMENT DES ÉQUIPES DE RECHERCHE ET DE RECHERCHE-CRÉATION**

### **Contexte**

Ce volet vise à soutenir l'émergence et le développement des groupes de recherche et de recherche-crédation rattachés à Faculté des arts et à structurer les collaborations au sein de la Faculté. Une équipe peut demander la reconnaissance (pour une période de cinq ans) ou le renouvellement de sa reconnaissance (également pour cinq ans). Une équipe reconnue, ou en demande de reconnaissance, peut demander un financement. Une équipe peut être financée deux fois au maximum. Il est à noter que les équipes demandant un premier financement sont priorisées.

### **Objectifs**

- Favoriser et soutenir la recherche et la recherche-crédation en collaboration, disciplinaire ou interdisciplinaire.
- Appuyer le démarrage de structures souples de recherche et de recherche- création dans la Faculté.
- Encadrer le processus de rattachement institutionnel des équipes de recherche et de recherche-crédation.
- Favoriser le développement stratégique des équipes de recherche et de recherche-crédation, notamment pour la préparation et le dépôt de demandes de financement auprès des organismes subventionnaires (par exemple, programme FRQSC Soutien aux équipes de recherche, volets Émergence ou Fonctionnement ; programme CRSH Savoir).
- Pour les équipes financées, créer des conditions favorisant une démarche de financement externe au plus tard lors de la troisième année de financement.

L'obtention de la reconnaissance de la Faculté des arts permet à l'équipe de recherche ou de recherche-crédation d'être officiellement reconnue comme unité facultaire. Elle favorise sa mise en valeur dans les communications de la Faculté (p. ex. : site Internet, publicité, etc.) et peut lui permettre d'obtenir, selon les ressources disponibles, un appui facultaire à ses démarches, tout en respectant les prérogatives des départements.

### **Champ d'application**

Ce volet concerne l'organisation de la recherche et de la recherche-crédation collective :

Il ne couvre pas :

- Les regroupements stratégiques (sites ou antennes) dont la reconnaissance institutionnelle relève de la Politique n°10 de l'UQAM.
- Les collaborations ponctuelles entre collègues.

## Définition d'une équipe

L'équipe de recherche ou de recherche-crédation est un regroupement souple. Elle est mise sur pied pour favoriser la constitution d'une masse critique de chercheuses, chercheurs ou de créatrices, créateurs, consacrant une partie importante de leurs activités de recherche et de recherche-crédation à la programmation de l'équipe. Elle peut aussi être une forme de tremplin vers un autre type de reconnaissance. Une équipe peut être reconnue à la fois comme unité départementale et comme unité facultaire.

Le terme « équipe » est générique et désigne toute structure qui correspond au champ d'application de la présente politique; cette structure peut s'appeler « groupe », « laboratoire » ou « équipe » et peut être inter facultaire.

## L'équipe est constituée en tenant compte des catégories suivantes

- **Direction de l'équipe**

La directrice ou le directeur doit être une professeure, un professeur régulier, émérite ou associé de la Faculté des arts de l'UQAM

- **Professeures, professeurs réguliers, émérites, associés**

L'équipe est constituée d'au moins quatre professeures, professeurs (réguliers, émérites, associés) dont au moins trois proviennent de la Faculté des arts

- **Autres membres de l'équipe**

L'équipe peut accueillir des professeures, professeurs, des chercheuses, chercheurs, des créatrices, créateurs, des chargées, chargés de cours, des étudiantes, étudiants et des stagiaires postdoctoraux provenant de la Faculté des arts ou d'autres facultés de l'UQAM, d'autres institutions universitaires, de collèges ou des milieux de pratique (organismes ou établissements des secteurs publics aux niveaux provincial, national ou international)

## Financement des équipes

Un financement possible allant **jusqu'à 10 000\$**. L'octroi se fait par concours. Une équipe peut être financée deux fois au maximum. Les équipes sont encouragées à faire des demandes de subvention à l'externe (CRSH, FRQSC) au plus tard lors de leur troisième année de financement.

## Modalités d'évaluation de la demande de reconnaissance

La reconnaissance facultaire est accordée par le Conseil académique de la Faculté sur avis du Comité de la recherche et de la création (COMREC) de la Faculté. Toute demande de reconnaissance doit être acheminée à la vice-doyenne, au vice-doyen à la recherche et à la création qui la soumet au Comité de la recherche et de la création pour évaluation du dossier sur la base des cinq critères énoncés plus bas. Voir formulaire : **Reconnaissance des équipes de recherche et de recherche-crédation à la Faculté des arts**

- La reconnaissance facultaire est octroyée pour une période de cinq ans. Au terme de cette période, l'équipe désireuse de conserver son statut doit faire une demande de renouvellement de la reconnaissance
- L'équipe peut, par ailleurs, décider de se reconfigurer en une autre forme d'organisation telle qu'un centre de recherche, par exemple (voir la Politique<sup>o</sup>10 de l'UQAM), ou de cesser ses activités

## Modalités d'évaluation de la demande de financement

Le comité d'évaluation est composé des membres du Comité de recherche et création (COMREC) de la Faculté, représentant ses départements et écoles, et est présidé par sa vice-doyenne, son vice-doyen à la recherche et à la création. La demande de financement peut se faire en même temps qu'une demande de reconnaissance, ou séparément pour une équipe déjà reconnue. Voir formulaire : **Financement des équipes de recherche et de recherche-crédation à la Faculté des arts**

## Critères d'évaluation

La reconnaissance et le soutien de la Faculté des arts sont accordés sur la base de cinq critères principaux :

1. La qualité du programme de recherche ou de recherche-crédation et du rapport d'activité (pour les équipes en renouvellement seulement)
  - La pertinence artistique, scientifique ou sociale du programme de recherche ou de recherche-crédation.
  - La production des chercheuses, chercheurs et créatrices, créateurs de l'équipe.
  - La richesse du calendrier des activités proposées.
  - Le rapport d'activité (pour les équipes en renouvellement seulement)
2. L'arrimage aux orientations et aux politiques institutionnelles de la Faculté des arts et de l'UQAM
  - Les objectifs du programme s'accordent à ceux du Plan stratégique de la Faculté des arts et aux Orientations stratégiques de la recherche et de la création de l'UQAM.

- Toutefois, l'équipe dont le projet représente un secteur d'innovation en recherche-crédation ou en recherche qui ne serait pas encore reconnu dans le Plan stratégique est encouragée à déposer une demande de reconnaissance auprès de la Faculté des arts.
3. Le caractère structurant de l'équipe de recherche ou de recherche-crédation
    - L'équipe possède un caractère structurant qui favorise ainsi le maillage des chercheuses, chercheurs, des créatrices, créateurs et des étudiantes, étudiants (des trois cycles) autour des axes de développement de la Faculté des arts.
    - Pour les groupes déjà constitués : une liste des réalisations conjointes.
  4. La diffusion de la recherche et de la recherche-crédation
    - La production des chercheuses, chercheurs et créatrices, créateurs doit faire l'objet d'une diffusion soutenue, pouvant prendre différentes formes : expositions, publications, spectacles, colloques, etc.
  5. La stratégie de financement externe (et le budget provisoire dans le cas d'une demande de financement)
    - L'équipe de recherche ou de recherche-crédation doit présenter son calendrier et sa stratégie de demandes de financement externe.
    - Pour les équipes demandant un renouvellement du financement de 10 000\$, effort réalisé pour faire des demandes de subvention à l'externe (CRSH, FRQSC).

## Dépôt de la demande

Faire parvenir les documents suivants en **un seul PDF** en version électronique à [recherche.facarts@uqam.ca](mailto:recherche.facarts@uqam.ca) :

- Le formulaire de Reconnaissance des équipes de recherche et de recherche-crédation.
- Le [CV commun canadien](#) formaté selon les consignes FRQSC ou CRSH pour chacun des membres de l'équipe.
- Une liste abrégée des réalisations de recherche ou de recherche-crédation pertinentes à la programmation proposée pour chacun des membres de l'équipe

## **ANNEXE – Dépenses admissibles**

- Rémunération : étudiante et étudiant (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle), stagiaire postdoctoral, professionnelle et professionnel de recherche
- Frais de déplacement et de séjour liés à la recherche (Colloque ou séminaire)
- Matériel et fourniture de recherche
- Frais de reprographie, de production et d'édition
- Frais de révision linguistique ou de traduction
- Livres ou périodiques spécialisés en lien avec la recherche